

Paris, le 24 novembre 2015

## Dol-de-Bretagne, La Flèche, la Communauté de communes de l'Oisans et la Communauté d'agglomération de Vesoul décrochent le label « Ville et Territoire vélotouristiques »

La Fédération française de cyclotourisme a remis le label « Ville et Territoire vélotouristiques » à quatre territoires et a renouvelé cette distinction pour trois autres.

### • Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine)



Situé aux portes de la Bretagne et non loin de la baie du Mont Saint-Michel au Nord du département, Dol-de-Bretagne est la seconde ville de Bretagne à être labellisée après Combourg. Favoriser l'utilisation du vélo au quotidien et mettre en œuvre une politique de développement durable figurent parmi les priorités de la municipalité. Création d'un schéma directeur de voies cyclables, développement des jonctions cyclables depuis les établissements scolaires et accès en périphérie vers le centre ville sont les premières pierres apportées à l'édifice.

En parallèle, l'Office du tourisme œuvre dans la même direction en proposant des circuits Vélo Promenade afin d'attirer un nombre grandissant de cyclotouristes. A proximité de la Côte d'Emeraude et de l'itinéraire Cycle West, elle dispose d'une situation privilégiée.

### • La Flèche (Sarthe)

Deuxième ville de la Sarthe, La Flèche compte 16 000 habitants et figure parmi les « Plus Beaux Détours de France » grâce à son patrimoine bâti historique. Chaque année, 250 000 visiteurs parcourent la ville à pied ou à vélo. Située à la confluence de deux itinéraires cyclotouristiques (la V44 et la V47), la Flèche est aussi, le lieu de départ, pour deux boucles de découverte du patrimoine naturel (le long des Marais de Cré et le long des lacs de la Monnerie).

Dotée d'un riche patrimoine naturel avec ses lacs, sa réserve naturelle et ses espaces boisés, cette ville offre aux cyclotouristes une véritable palette d'évasion et de découverte touristique et historique. Le vélo est l'outil idéal pour sillonner les rues et ruelles grâce aux aménagements réalisés pour cette pratique.



### • Communauté de communes de l'Oisans (Isère)



Réputé pour ses cols mythiques comme l'Alpe d'Huez, la Croix de Fer ou le Galibier, le territoire de l'Oisans est un point de chute idéal pour les cyclotouristes amateurs de grands sommets et d'ascensions à vélo. De plus, le parc naturel des Ecrins est un réel atout nature pour le territoire. L'Oisans propose 19 itinéraires cyclo route et de nombreux parcours VTT allant de la randonnée au raid en passant par l'endurance et la descente.

De nouveaux projets favorisant la pratique du vélo sont en développement : la création d'une voie verte le long de la Romanche associée à des boucles cyclables permettant la découverte des 6 vallées du territoire accessible également aux pratiquants de vélo à assistance électrique afin d'élargir son offre aux moins sportifs et, ainsi, gravir les sommets en douceur.

## • Communauté d'agglomération de Vesoul (Haute-Saône)

Plus importante intercommunalité du département avec environ 34 000 habitants, la Communauté d'agglomération de Vesoul est un terrain de jeu parfaitement adapté à la pratique du cyclotourisme route ou VTT. Elle réalise constamment différentes actions d'aménagement et de promotion en faveur du vélo.

Le club local et le Comité départemental de la Haute-Saône ont à cœur d'initier et de relayer ses initiatives. Afin de se déplacer dans les 20 communes de l'agglomération, en toute sécurité, cinq itinéraires sont à disposition des cyclos. Il existe d'ores et déjà 40 kilomètres de pistes et 30 kilomètres sont en construction afin que ces itinéraires soient sans discontinuité. La collectivité œuvre à donner une part grandissante au vélo pour une pratique touristique comme au quotidien.



## • Un renouvellement de signature pour la Communauté de Communes du Carladez, Dieppe et Mulhouse Alsace Agglomération

Après une visite technique de contrôle, la Fédération française de cyclotourisme a procédé au renouvellement de trois conventions dont le label avait été obtenu trois ans auparavant. La Communauté de Communes du Carladez (12) et la ville Dieppe (76) sont renouvelées au sein du réseau des villes et territoires vélotouristiques. Avec le transfert de la compétence tourisme, le renouvellement du label de la ville de Mulhouse se fera à l'échelle de l'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération.

## • Des labellisations à venir...

Alors que certains territoires peuvent déjà apposer leur label de « Ville et Territoire vélotouristiques », d'autres s'apprêtent à s'investir comme Guer Communauté (56) qui travaille activement sur la mobilité et le développement de la pratique du vélo. Lors de la visite technique, le projet de labellisation pourra se concrétiser. Il en est de même pour Saint-Médard-en-Jalles en Gironde (33), où prochainement nos techniciens, sur place, valideront le renouvellement du label.

## « Ville et Territoire vélotouristiques », le label d'accompagnement pour les collectivités

Le label de qualité et d'accompagnement « Ville et Territoire vélotouristiques » remis par la Fédération française de cyclotourisme, s'adresse aux collectivités territoriales qui offrent aux pratiquants du vélo un accueil, des services et des équipements adaptés à la pratique du cyclotourisme. À ce jour, 24 collectivités sont labellisées (dont 4 communautés d'agglomérations et 1 communauté de communes).

### La FFCT en bref...

La Fédération française de cyclotourisme est la première fédération de randonnée à vélo en France. Elle a pour objectif de développer le tourisme à vélo en France et la pratique du vélo pour tous. Elle organise 4 500 randonnées en France et à l'étranger, qui attirent chaque année plus de 2 millions de participants. Ses clubs et ses écoles de cyclotourisme accueillent, conseillent et forment débutants et confirmés, à travers toute la France.

### En chiffres

- Création en 1923
- 95 comités départementaux
- 23 ligues régionales
- 400 écoles et points accueils Jeunes
- 3 100 clubs
- 127 000 licenciés

### Contacts Presse FFCT

Sophie Zamora : 01.56.20.88.78, [presse@ffct.org](mailto:presse@ffct.org)  
Bertrand Houillon : 01.56.20.88.73 / 06.74.08.21.19, [b.houillon@ffct.org](mailto:b.houillon@ffct.org)  
[www.ffct.org](http://www.ffct.org) / [www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)